

INSCRIPTIONS

Sur notre site :
www.eda-sudest.fr

Par e-mail :
formation-continue@eda-sudest.fr



Par voie postale :
En renvoyant votre bulletin d'inscription rempli à l'adresse suivante :

ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST
61 Bld de la Blancarde - 13004 MARSEILLE
Téléphone : 04.91.54.43.63 - Fax : 04.91.33.43.42

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement

TARIFS (déjeuner inclus) :

- normal : 120 euros
- jeune barreau : 60 euros (moins de 2 ans d'exercice professionnel)


Crédit d'impôt  60,  6 euros pour la journée (heure de SMIC au 1er janvier 2019 : 10,03 euros)

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site (www.eda-sudest.fr/cgv)

VALIDATION DES HEURES ET PRISE EN CHARGE

Validation de 6 heures au titre de la formation continue pour la journée.

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue (FIF-PL : www.fiflp.fr, OPCA-PL : www.opcapl.com) selon les conditions de ces organismes  vous appartient d'en faire la demande avant le début de la formation.

EDA Sud-Est - CFBSE. Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat 

JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE

LE PRINTEMPS DES PROCÉDURES. 2ème édition

Toulon
Année 2019

Vendredi 17 mai 2019
à partir de 8 H 30

Faculté de droit de Toulon
35, rue A. Daudet
83000 TOULON

Validation 6 heures



OBJECTIFS DE LA JOURNÉE :

Les dernières grandes réformes ont conduit à des modifications et à des nouvelles contraintes en matière de procédure.

Cette journée vous propose à la fois de vous mettre à jour de la réforme de la justice et dans une procédure donnée puis de participer à des ateliers plus spécifiques correspondant à vos champs d'activité professionnelle afin d'éviter les chausse-trappes et de gagner en temps, en sérénité et en efficacité.

08H 30 - Accueil des participants et ouverture de la journée

par M e J. VIDAL, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Toulon et
M e C. M ARTELLO, Avocat au Barreau de Toulon, Maître de conférences à
l'Université de Toulon et Directeur de l'IEJ

MATINÉE: ATELIERS GÉNÉRAUX OBLIGATOIRES

08H 45 - 09 H 30

PROCEDURE DE SECURITE SOCIALE

Du TASS au pôle social du TGI : quelles modifications ? Quelles avancées ?
par M e C. ACAR, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

09 H 30 - Pause café

09H 45 - 11H 45

PROCEDURE CIVILE

Les enjeux de la réforme de la justice en matière de procédure civile
par M e M.-Th. LANDRISCIANA, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
et M e J. TORMOS, Magistrat au TGI d'Aix-en-Provence

11H 45 - 12 H 30

PROCEDURES

Procédures et intelligence artificielle
par M e C. M ARTELLO, Avocat au Barreau de Toulon, Maître de conférences à
l'Université de Toulon et Directeur de l'IEJ

12 H 30 — 14 H 00 — Cocktail déjeunatoire sur place

APRES-MIDI : ATELIERS SPÉCIALISÉS AU CHOIX

14 H 00 - 17 H 00 - Atelier au choix

PROCEDURE PENALE

Les enjeux de la réforme en matière de procédure pénale
par M e R. CALLEN, Avocat au Barreau de Toulon

1

PROCEDURE CIVILE

Panorama du droit de la procédure d'appel
par M e J. M AGNAN, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

2

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Les procédures d'urgence
par M. F. BAILLEUX, Premier Conseiller, Rapporteur à la première chambre
du Tribunal administratif de Toulon

3

Merci de renseigner votre choix de programme, en cochant une seule case pour chaque demi-journée sur le bulletin d'inscription joint et de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou par mail, accompagné de votre règlement, à l'Ecole des Avocats du Sud-est, 61 Bd de la Blancarde, 13004 Marseille.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour accéder
à la Faculté de droit